

### Un Service d'Accueil sociojuridique

Ce service propose un accompagnement et un suivi aux personnes qui ne sont pas suivies par un autre service.

**02.411.87.54**

bruxelles@accompagner.be

### Un Service aux Partenaires

Ce service répond aux institutions ou associations qui demandent un accompagnement sur le terrain pour leurs bénéficiaires.

**02.310.08.51**

bruxelles.cre@accompagner.be

**Rue Félix Vande Sande 40, 1081 Koekelberg – [www.accompagner.be](http://www.accompagner.be)**

### **Notre Action**

- \* Promouvoir et favoriser l'autonomie d'action de toute personne en difficulté en vue d'une meilleure intégration sociale. A cet effet, des bénévoles formés l'accompagnent physiquement sur le terrain dans les démarches nécessaires pour retrouver ses droits et pouvoir assumer ses responsabilités de citoyen.
- \* Etendre cette même action d'accompagnement de terrain à toute personne en perte irrémédiable d'autonomie afin de lui permettre de continuer à vivre dignement et à se sentir valorisée au sein de la société.
- \* Proposer ces mêmes services à toutes les associations et organisations privées ou publiques sollicitant ce type d'accompagnement de terrain pour leurs propres bénéficiaires, afin de leur permettre d'accroître ainsi l'efficacité de leur action.
- \* Offrir l'accompagnement administratif et informatique nécessaire à toute personne désarmée devant la pression numérique croissante qui tend à déshumaniser la relation entre les prestataires de service et leurs clients.

### **Quelques chiffres (en 2018)**

**1125** accompagnements réalisés dont **709** à la demande d'un service partenaire

**123** services partenaires ont demandé des accompagnements

**625** personnes accompagnées dont **410** à la demande d'un service partenaire

Une **60<sup>taine</sup>** de bénévoles dont une **40<sup>taine</sup>** d'accompagnants



Le Service aux Partenaires: Francine Wasukundi et Jean-Bosco Nsengiyumva  
02.310.08.51 [bruxelles.ave@accompagner.be](mailto:bruxelles.ave@accompagner.be) - [www.accompagner.be](http://www.accompagner.be)

emploi  
handicap  
budget  
justice  
jeunesse  
formation  
administration  
santé mentale  
droit des étrangers  
enfance  
logement

Au plus tard 3 jours avant

**Vous introduisez une demande d'accompagnement auprès de notre service**

Via le formulaire sur [www.accompagner.be](http://www.accompagner.be)

**START**

**L'un de vos bénéficiaires aurait besoin d'aide pour réaliser une démarche**

Mais vous ne pouvez pas l'accompagner

Le service est gratuit

L'accompagnement vous est confirmé

**Nous préparons la mission d'accompagnement et la confions à l'un de nos bénévoles**

Partout à Bruxelles mais aussi en dehors  
**Notre bénévole accompagne votre bénéficiaire sur le terrain pour réaliser la démarche**



Toujours en transports en commun

**Un accompagnant bénévole?**

- \* Formé au sein d'Accompagner
- \* Tenu au secret professionnel
- \* Son statut de bénévole induit une relation avec le bénéficiaire différente de celle que celui-ci peut avoir avec un professionnel. Cela peut permettre la mise en lumière d'autres problématiques ou d'autres ressources
- \* Parmi les accompagnants certains sont multilingues (néerlandais, anglais, espagnol, arabe, russe, ...)

Soutien moral  
Soutien linguistique  
Soutien actif dans des démarches difficiles  
Aide à la compréhension d'un entretien  
Visite logement  
Trajet entre différents services



**Au retour de Sa mission, le bénévole réalise un rapport**

Toutes les informations récoltées durant l'accompagnement vous sont communiquées par écrit

Les amis d' **Accompagner** ASBL-VZW

Une équipe de bénévoles qui accompagnent vos bénéficiaires sur le terrain



Le Service aux Partenaires: Francine Wasukundi et Jean-Bosco Nsengiyumva  
02/310.08.51 - [bruxelles.are@accompagner.be](mailto:bruxelles.are@accompagner.be) - [www.accompagner.be](http://www.accompagner.be)